



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 96530

Texte de la question

M. Pierre Frogier appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le paysage télévisuel en Nouvelle-Calédonie. Actuellement, les téléspectateurs n'ont le choix qu'entre la filiale de France Télévisions, RFO et le bouquet de chaînes vendu par Canal satellite. La station régionale de RFO est en proie depuis de nombreuses années à des conflits sociaux permanents et n'est plus en mesure d'assurer sa mission de service public. Quant à Canal satellite, le montant des abonnements proposés est bien plus élevé qu'en Métropole et n'est pas accessible de ce fait à de nombreuses familles. Pour sortir de cette situation dans laquelle la majorité des téléspectateurs calédoniens ne dispose pas d'un véritable choix, la solution pourrait consister à introduire la télévision numérique terrestre en Nouvelle-Calédonie. Il souhaiterait donc savoir si cette extension paraît envisageable, selon quelles modalités, et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Frogier](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96530

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6082